

Dossier suivi par Valérie FOUCHER, DGS.

NOTE – POMPAGE EN MER

Localisation, Caractéristique, superficie de la dépendance concernée, durée de l'occupation

La commune d'Etel est gestionnaire d'une dépendance du domaine public maritime située dans l'anse du Pradic suivant l'arrêté Préfectoral du 22 janvier 2016 portant approbation de la convention de transfert de gestion du domaine public maritime. A ce titre, seule la Commune est habilitée à autoriser l'occupation du site. Ladite dépendance est constituée du plan d'eau, de la digue et des voiries pour une superficie de 61550 m². La convention est conclue pour une durée de 30 ans.

L'article 3-2 Entretien de ladite concession de gestion indique que les travaux d'entretien courant n'ont pas à faire l'objet de déclaration préalable auprès du service gestionnaire du domaine public.

A ce titre, la Commune effectue les opérations de vidange complète et remplissage du plan d'eau par les vannes placées sur la digue, 3 fois par an lors de grandes marées. Les 28 à 30 000 m² nécessaires sont remplis à 80 % lors de la 1^{ère} marée de 6h, soit un débit de 4000 m³/H.





Photos

Côté mer



Passage sur la dique



Superficie en mer :

Linéaire en mer : 10 ml chacun avec un flexible de diamètre de 20 cm soit 2 m²

Durée : La motopompe installée semaine 27 pour une durée de 5 jours environ afin de prélever 28 000 m³. La surveillance nécessaire aux opérations implique l'arrêt du pompage la nuit.

Circonstances particulières – Cas de force majeure

Les opérations de curage, vidange, remplissage du plan d'eau n'ont pu être menées à bien la semaine 25. La faiblesse des coefficients corrélée à la présence d'algues en nombre à l'intérieur du plan d'eau et à l'extérieur côté rivière ainsi que la dégradation des vannes fuyardes n'ont pas permis une vidange et un remplissage corrects. La prochaine marée aura lieu le 16 juillet 2026.

Dans l'attente, le manque de masse d'eau (1,40m), les fortes chaleurs de ces derniers jours, provoquent une évaporation plus importante et renforcent le phénomène de prolifération d'algues qui elles-mêmes génèrent par décomposition des odeurs nauséabondes de l'air et de l'eau.

La décomposition des algues consomme de grandes quantités d'oxygène dans l'eau et peut entraîner un cercle vicieux d'eutrophisation et d'hypoxie nuisible à la faune et la flore présente dans le milieu.

Cela peut, outre le dégagement de mauvaises odeurs et production de gaz dont certains sont néfastes pour la santé humaine, présenter un risque de développement de bactéries rendant la baignade impropre. Les dernières analyses d'eau indiquent une légère augmentation des E. Coli même si l'eau reste de bonne qualité. L'afflux important de baigneurs et d'activités humaines notamment en canicule rouge peut faire varier le niveau de la qualité des eaux de baignade.

En cette période de canicule vigilance rouge, le plan d'eau de mer est un lieu attractif de baignade notamment des jeunes enfants. En effet, le plan d'eau aussi appelé, « plage des enfants » dispose d'un profil peu pentu et peu profond, il est identifié comme espace sécurisé pour la baignade des jeunes enfants. La politique de végétalisation engagée depuis plus de 15 ans participe de cette attractivité. En outre, il est à noter qu'Etel reçoit environ 90 000 visiteurs par an prioritairement entre le printemps et l'été.

La dégradation des conditions peut également provoquer la formation de sédiments et de vase nécessitant de nouvelles opérations de curage à court terme.

Un autre utilisateur du plan d'eau est le Centre nautique de la Ria d'Etel (CNRE) association qui agit pour l'enseignement et la pratique d'activités nautiques à l'année, dont la voile scolaire, afin de former les jeunes bretons à l'apprentissage des compétences environnementales et nautiques fondamentales.

Afin de remédier à la situation, la commune propose de reprendre les opérations de remplissage en installant une motopompe de fortes capacités (500 m³/h environ) sur la digue avec les tuyaux de pompage en rivière (10ml) afin de se substituer au mouvement naturel de la marée.

Les installations sont mobiles, peu impactante en matière de surface de moins de 15 m² sur terre comprenant les espaces d'installation des motopompes et les tuyaux.

En mer et dans le plan d'eau, elles ne génèrent l'installation que de tuyaux d'aspiration et de rejet :

Diamètre : 20 cm

Linéaire en mer : 10 à 15 ml

Linéaire dans le plan d'eau : 15 à 20 ml

L'accès du public et la circulation sur la digue seront interdits le temps des opérations de pompage. Le reste de la dépendance sous concession reste totalement libre.

Un bureau d'études est en cours de recrutement pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre de changement des vannes. Une enveloppe budgétaire de 120 000 € a été affectée à l'opération au BP 2026.

Nature de l'occupation envisagée, installations amovibles et compatible avec l'accès libre du public

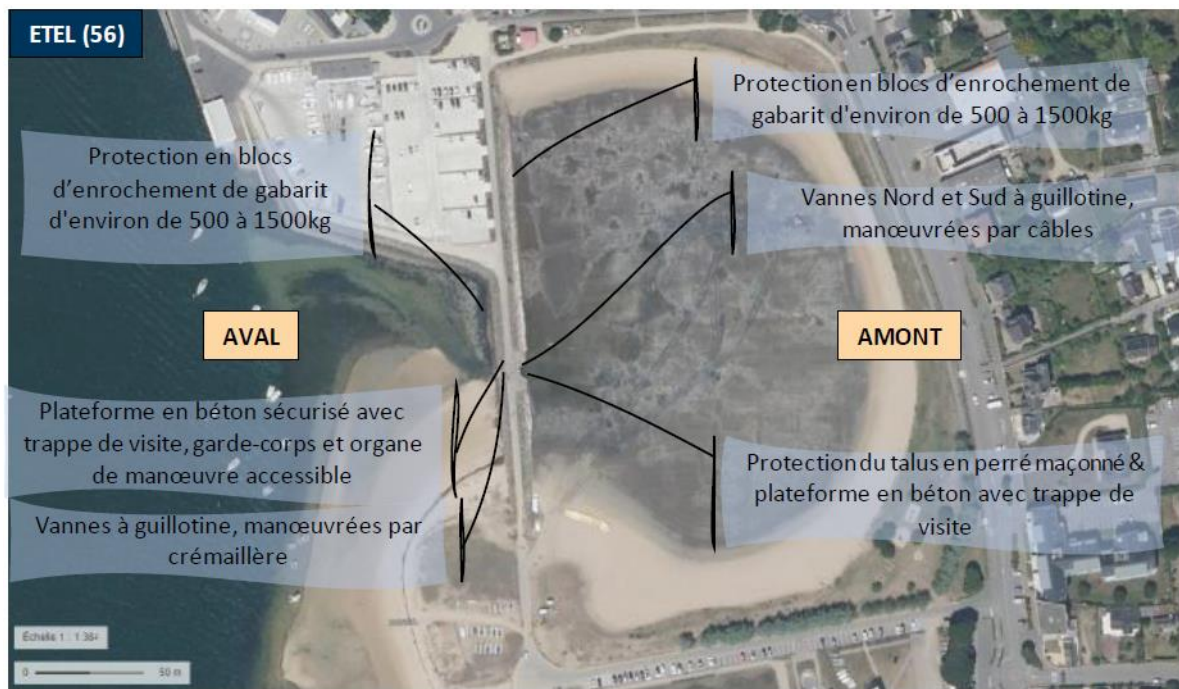
La motopompe de fortes capacités (500 m³/h) sera installée sur remorque sur la digue avec ses tuyaux de pompage en rivière (10ml) et de rejet (15 ml) dans le plan d'eau afin de se substituer au mouvement naturel de la marée.

Les installations sont mobiles, peut impactantes en matière de surface de moins de 15m² sur terre comprenant la remorque support de la motopompes et le raccordement des tuyau d'aspiration et de refoulement.

L'accès du public et la circulation sur la digue seront interdits le temps des opérations de pompage. Le reste de la dépendance sous concession reste totalement libre.

Réversibilité de l'occupation et remise en état

Le matériel de pompage est installé sur un organe mobile. Seul le flexible d'aspiration sera positionné en mer en dehors des zones environnementales sensibles. Le chantier sera temporaire et les lieux d'installation sont des espaces déjà totalement artificielisés constitués d'une digue protégée par des enrochements dont le revêtement est bitumée et circulé, disposant d'une de plate-forme en béton.



Description des travaux

Le projet consiste à assurer l'alimentation en eau de mer du plan d'eau de mer situé en arrière de la digue séparant celui-ci de la rivière.

Les pompes ainsi que l'ensemble des conduites de refoulement sont installées sur ou en arrière de la digue existante séparant la mer du plan d'eau.

Les travaux en mer se limitent donc à la mise en place et au maintien de la conduite d'aspiration. Aucun terrassement ni aménagement supplémentaire n'est prévu dans l'estran ou sur les fonds marins.

Organisation du chantier

Les travaux seront réalisés depuis la digue existante afin de limiter l'emprise sur le milieu marin. Pour ce faire, la digue est fermée à toute circulation par arrêté du Maire.

Déroulement des opérations :

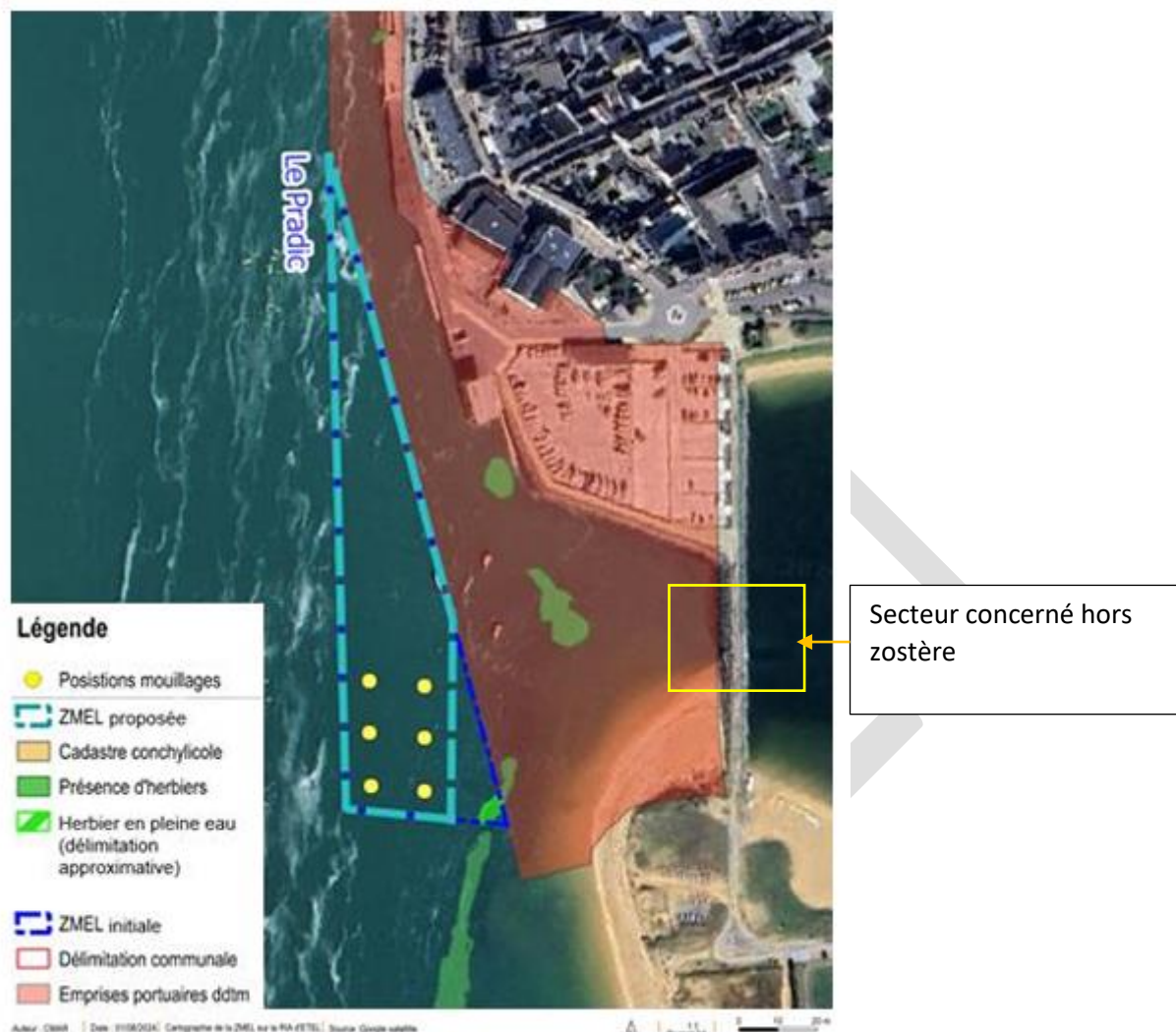
- Acheminement du matériel jusqu'à la digue ;
- Assemblage et mise en place des conduites d'aspiration depuis la digue ;
- Installation de la remorque support de la pompe sur la digue interdite à toute circulation ;
- Raccordement hydraulique entre les pompes et le plan d'eau ;
- Essais de fonctionnement et mise en service.

Les interventions en mer sont réduites. Ces interventions sont effectuées à marée haute par temps calme afin de limiter les risques d'incidence sur le milieu et préserver la sécurité des intervenants.

Description des mesures pour éviter les incidences environnementales

Les opérations sont quasiment sans intervention en mer :

- Pose des conduites d'aspiration en dehors des zones d'habitats naturels identifiés.



Aucun travail de dragages, de remblaiement, d'apport de matériaux n'est nécessaire.

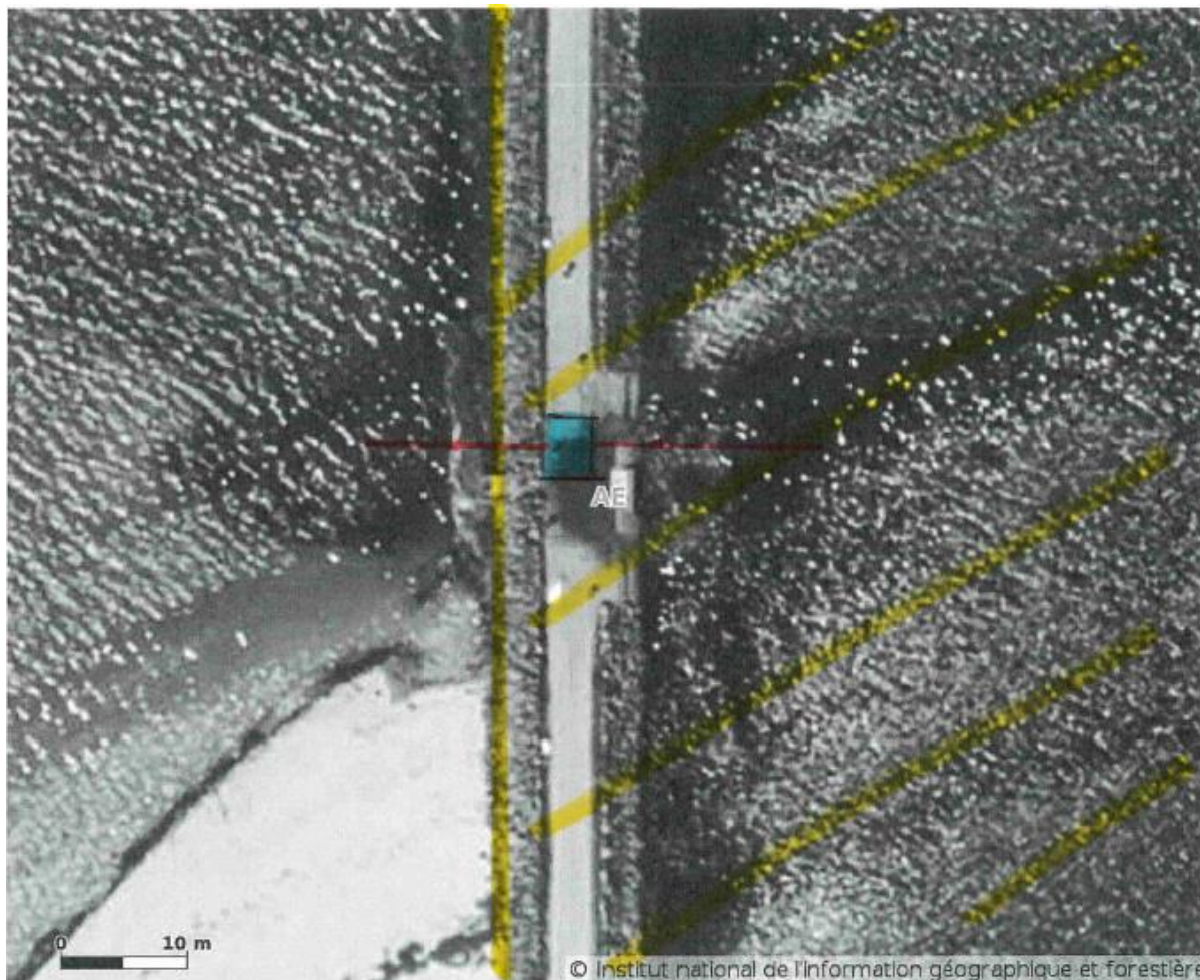
Les pollutions éventuelles se limite à l'utilisation d'hydrocarbures. Afin d'éviter tout risque, :

- Les matériels utilisés seront entretenus et vérifier avant intervention, aucun entretien, maintenance ou réparation ne sera réalisé sur la digue à proximité du milieu marin.
- Le stockage des hydrocarbures se fera sur le parking du Pradic attenant à la digue en espace réservé et surveillé ;
- Le ravitaillement s'effectuera par camion-citerne en dehors de la digue ;
- La remorque assurera la fonction de bac de récupération et un bâchage/ bac de récupération sera mis en place au niveau du réservoir et des flexibles d'amenée de carburant pour éviter tout rejet d'hydrocarbure.
- Des kits anti-pollution seront présents sur le chantier sur le chantier ;

Afin de réduire les nuisances, la durée des interventions sera limitée au strict nécessaire ;

Compte tenu de la très faible emprise des travaux en mer, du caractère temporaire des travaux et des mesures prévues, les incidences environnementales du chantier sont considérées comme faibles et négligeables.

Schéma de principe



Légende

Commentaires

	Remorque support de motopompe
	Flexibles d'aspiration et de rejet
	Concession